

V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

COUR DES COMPTES

AVIS DE VACANCE

Chef d'unité

(groupe de fonctions AD, grade 9-12)

Secrétariat général — Direction finance et soutien — Unité bâtiments

(2013/C 269 A/01)

NOUS SOMMES

La Cour des comptes européenne est l'institution de l'Union européenne (UE) établie par le traité pour assurer le contrôle des finances de l'UE. En sa qualité d'auditeur externe de l'UE, elle contribue à l'amélioration de la gestion financière de l'UE et joue le rôle de gardienne indépendante des intérêts financiers des citoyens de l'Union.

La Cour fournit des services d'audit dans le cadre desquels elle évalue la perception et l'utilisation des fonds de l'UE. Elle examine si les opérations financières ont été correctement enregistrées et présentées, exécutées de manière légale et régulière, et gérées dans un souci d'économie, d'efficacité et d'efficacités. La Cour communique les résultats de ses audits dans des rapports clairs, pertinents et objectifs. Elle formule également des avis sur des questions concernant la gestion financière.

La Cour œuvre au renforcement de l'obligation de rendre compte, encourage la transparence et assiste le Parlement européen et le Conseil dans la supervision de l'exécution du budget de l'UE, notamment pendant la procédure de décharge. La Cour s'engage à être une organisation efficace à l'avant-garde du progrès dans le domaine de l'audit et de l'administration du secteur public.

La Cour met en œuvre une politique d'égalité des chances et encourage les candidatures de femmes et d'hommes qualifiés, en excluant toute discrimination.

Le siège de la Cour des comptes est situé au Luxembourg.

L'unité bâtiments appartient à la direction finances et soutien et est chargée principalement des activités suivantes:

- gérer les projets immobiliers à venir (mise en conformité du bâtiment K2 et remplacement du bâtiment K1),
- assurer l'entretien des bâtiments, de leurs installations techniques, ainsi que des zones de stationnement,
- assurer la sécurité physique des bâtiments et prendre toute mesure en matière d'hygiène et de sécurité.

NOUS PROPOSONS

La Cour des comptes a décidé d'ouvrir la procédure de pourvoi d'un poste de chef d'unité au sein du secrétariat général – direction finances et soutien – unité bâtiments, sur la base de l'article 29, paragraphe 2, du statut des fonctionnaires de l'Union européenne (ci-après dénommé le «statut»). Cette procédure de sélection, qui vise à élargir les possibilités de choix de l'autorité investie du pouvoir de nomination (AIPN), se déroulera en parallèle avec la procédure interne et interinstitutionnelle de pourvoi de postes.

Le traitement de base actuel au grade AD 9 est de 7 127,99 EUR par mois, celui au grade AD 12 de 10 324,20 EUR. À ce dernier, soumis à l'impôt communautaire et exempté de l'impôt national, peuvent s'ajouter, dans les conditions prévues par le statut, certaines indemnités.

Sous l'autorité du directeur, le chef d'unité aura pour tâches:

- de superviser l'organisation et le suivi des tâches d'entretien et de maintenance technique des immeubles,
- de superviser et de coordonner les projets de construction immobilière et de travaux en la matière,
- de participer à la passation de marchés publics des nouveaux contrats dans les divers secteurs d'activité de l'entité et de négocier avec les fournisseurs et consultants,
- de concevoir, d'élaborer, de formaliser, de proposer, de mettre en œuvre, de suivre des objectifs et des plans d'action dans le cadre fixé par sa hiérarchie,
- d'encadrer, d'animer, de motiver, de coordonner une/plusieurs équipes d'agents, d'optimiser l'utilisation des ressources de l'entité en assurant la qualité du service (organisation, gestion des ressources humaines et budgétaires, etc.) dans ses domaines d'activité.

NOUS RECHERCHONS

Cette procédure de sélection est ouverte aux candidats qui, à la date limite fixée pour le dépôt de candidatures, remplissent les conditions suivantes:

- Conformément aux termes de l'article 5 du statut:
 - disposer d'un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme lorsque la durée normale desdites études est de quatre années ou plus, ou
 - d'un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme et une expérience professionnelle appropriée d'une année au moins lorsque la durée normale desdites études est de trois années au moins, ou
 - lorsque l'intérêt du service le justifie, d'une formation professionnelle de niveau équivalent;
- avoir acquis une expérience professionnelle d'au moins dix ans dans le domaine considéré,
- disposer d'une expérience dans la gestion de projets dans le domaine du bâtiment ou des travaux publics,
- disposer d'une expérience d'au moins trois années dans la passation de marchés publics et dans le suivi et la gestion des contrats,
- disposer d'une expérience dans la direction d'équipes en charge des installations techniques d'un bâtiment administratif (organisation des activités et encadrement des agents),
- être apte à communiquer avec clarté et diplomatie, tant au sein qu'en dehors de la Cour, en tenant compte de la nature des tâches de l'unité,
- disposer d'une connaissance approfondie d'une des langues officielles de l'Union européenne et d'une connaissance satisfaisante d'une autre langue officielle de l'UE,
- pour des raisons de service, une bonne connaissance de la langue française est requise,
- une bonne connaissance des langues allemande et/ou luxembourgeoise constituerait un avantage.

POLITIQUE DE RECRUTEMENT

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Conformément à l'article 28 du statut, les candidats devront notamment:

- être ressortissants d'un des États membres de l'Union européenne,
- jouir de leurs droits civiques,
- être en situation régulière au regard des lois de recrutement applicables en matière militaire,
- offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice des fonctions envisagées.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

- a) En vue d'aider la Cour dans son choix, un comité de présélection (ci-après dénommé le «comité») évaluera les candidatures sur la base des critères suivants:
- i) les diplômes, l'expérience professionnelle, la motivation, la polyvalence et la capacité d'analyse des candidats;
 - ii) leurs capacités à assurer la gestion et à diriger une équipe;
 - iii) leurs compétences spécifiques, requises pour le poste concerné.
- b) Le comité procédera à l'évaluation en deux temps:
- i) tous les candidats seront évalués sur la base:
 - de leur curriculum vitæ et de leur lettre de motivation,
 - d'une étude de cas qu'ils devront rédiger;
 - ii) les candidats retenus seront invités:
 - à un entretien,
 - à présenter l'étude de cas.

S'il le juge nécessaire, le comité pourra également faire appel à un «centre d'évaluation» des capacités de gestion.

PROTECTION DES DONNÉES

En application de l'article 7, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données ⁽¹⁾, «le destinataire traite les données à caractère personnel uniquement aux fins qui ont motivé leur transmission».

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidatures, rédigées en anglais ou en français, devront être introduites par voie électronique à l'adresse suivante (vacancies@eca.europa.eu).

Pour être admise, toute candidature devra mentionner en objet la référence de l'avis de vacance et être impérativement accompagnée des documents suivants:

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitæ à jour, établi à l'aide du modèle type «curriculum vitæ Europass» [veuillez consulter le site suivant (<http://europass.cedefop.europa.eu>)],
- la déclaration sur l'honneur remplie, datée et signée (jointe en annexe).

L'attention des candidats invités à l'entretien est attirée sur le fait qu'ils devront produire, pour la date de l'entretien, les documents justificatifs se rapportant à leurs études ainsi qu'à leur expérience professionnelle et aux fonctions actuellement exercées uniquement sous forme de copies ou de photocopies. En effet, aucune de ces pièces justificatives ne leur sera restituée.

La date limite d'introduction des candidatures est fixée au 9 octobre 2013, à 17 heures (heure de Luxembourg).

Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Pour la Cour des comptes

Vitor CALDEIRA

Président

⁽¹⁾ JO L 8 du 12.1.2001, p. 1.

